FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Agent chimique humide (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Agent chimique humide (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)
Autres appellations	AC-100, AC-250, acétate de potassium, classe K
Utilisation recommandée de la substance et restrictions d'utilisation	
Utilisations identifiées	Agent d'extinction d'incendie
Restrictions d'utilisation	Ne pas utiliser sur de l'équipement électrique sous tension. Consulter les codes applicables en matière de protection contre les incendies.
Identification de la société	Walter Kidde Portable Equipment, Inc. 1016 Corporate Park Drive Mebane, NC 27302 USA
Numéro d'appel de la clientèle	(919) 563-5911 (919) 304-8200
Numéro d'appel d'urgence	
Numéro CHEMTREC	(800) 424-9300 (703) 527-3887 (international)
Date de publication	27 janvier 2025
Date de remplacement de version antérieure	4 septembre 2019

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), au Règlement canadien sur les produits dangereux et au système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

La présente FDS couvre le produit ci-dessus tel que vendu dans des contenants pressurisés et non pressurisés. Les classifications SGH pour les deux types sont présentées ci-dessous.

<u>Classification SGH : produit pressurisé</u>

Classification du risque
Gaz sous pression, gaz comprimé

Éléments d'étiquetage
Symboles de risque

Mot d'avertissement : Avertissement

Mentions d'avertissement
Contenant sous pression pouvant exploser sous l'effet de la chaleur.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Conseils de prudence
Prévention
Aucun(e)
Réponse
Aucun(e)
Entreposage
Protéger des rayons du soleil.
Entreposer dans un endroit bien aéré.
Élimination
Aucun(e)

Classification SGH : produit non pressurisé

Classification du risque
Ce produit est classé comme étant non dangereux en vertu du système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Éléments d'étiquetage
Symboles de risque
Aucun(e)

Mot d'avertissement : Aucun(e)

Mentions d'avertissement
Aucun(e)

Conseils de prudence
Prévention
Aucun(e)
Réponse
Aucun(e)
Entreposage
Aucun(e)
Élimination
Aucun(e)

Autres risques
Risque possible d'électrocution si le produit est utilisé sur de l'équipement électrique sous tension.

Limites de concentration spécifiques
Les valeurs indiquées ci-dessous représentent les pourcentages d'ingrédients affichant une toxicité inconnue.

Toxicité aiguë par voie orale	0 %
Toxicité aiguë par voie cutanée	0 %
Toxicité aiguë par inhalation	0 %
Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques	0 %

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

Nom du composant	Numéro CAS	Concentration*
Acétate de potassium	127-08-2	30 - 60 %

Remarque : le produit pressurisé utilise de l'azote ou de l'air comprimé comme agent propulseur.

* Concentration exacte non divulguée pour conserver le secret de fabrication.

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins nécessaires
Yeux
Rincer immédiatement l'œil avec une quantité abondante d'eau pendant au moins 15 minutes en tenant l'œil ouvert. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.
Peau
Laver la région touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion
Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.
Inhalation
Déplacer la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de difficulté respiratoire.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés
Outre les informations figurant sous les sections « Description des mesures de premiers soins nécessaires » (ci-dessus) et « Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires » (ci-dessous), aucun autre symptôme et effet n'est prévu.

Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Avis à l'intention des médecins
Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés
Cette préparation sert d'agent d'extinction et ne présente donc aucun problème pour tenter de maîtriser un brasier. Utiliser un agent extincteur approprié en fonction des autres matières et matériaux. Refroidir les contenants sous pression et les environs en pulvérisant de l'eau puisque les contenants pourraient se fissurer ou exploser en raison de la chaleur que dégage un incendie.

Dangers spécifiques du produit
Les contenants peuvent exploser à la chaleur d'un incendie.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers
Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome en fonction des caractéristiques de l'incendie.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence
Porter l'équipement de protection approprié. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éloigner tout contenant fuyant jusqu'à un endroit sécuritaire. Ventiler la zone exposée.

Précautions environnementales
Empêcher de grandes quantités du produit de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Confiner et absorber à l'aide de la matière inerte appropriée. Recueillir dans des contenants adéquats pour la récupération ou l'élimination.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la manutention sécuritaire
Porter l'équipement de protection approprié. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Conditions relatives à l'entreposage sécuritaire
Entreposer adéquatement les contenants sous pression et bien les fixer pour en prévenir la chute ou empêcher les chocs. Ne pas traîner, glisser ni rouler les contenants sous pression. Ne pas laisser tomber les contenants sous pression et ne pas les laisser s'entrechoquer. Ne jamais orienter une flamme ou une chaleur directe sur toute partie du contenant sous pression ou du contenant en plastique. Entreposer les contenants sous pression et les contenants en plastique à l'écart des sources de chaleur intenses. L'aire d'entreposage doit être fraîche, sèche, bien aérée, couverte et hors de la lumière directe du soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle
Les limites d'exposition professionnelle pertinentes figurent ci-dessous, le cas échéant.

Acétate de potassium
Aucun(e)

Contrôles d'ingénierie appropriés
Utiliser avec une ventilation adéquate. Des procédures locales doivent porter sur la sélection, l'inspection et l'entretien de cet équipement, ainsi que sur la formation. Lorsque ce produit est utilisé en grande quantité, utiliser une ventilation locale par aspiration.

Mesures de protection individuelles
Protection des voies respiratoires
Aucune protection n'est normalement nécessaire. Dans les atmosphères pauvres en oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome puisqu'un simple appareil respiratoire d'épuration d'air n'offrira pas une protection adéquate.
Protection de la peau
Porter des gants.
Protection des yeux et du visage
Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.
Protection du corps
Porter des vêtements de travail normaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Agent non pressurisé

Apparence

État physique	Liquide
Couleur	Incolore ou bleu
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Sans objet
pH	Aucune donnée disponible
Densité relative	1,19 - 1,24
Intervalle/point d'ébullition (°C/F)	100/212
Point de fusion (°C/F)	Aucune donnée disponible
Point d'éclair (PMCC) (°C/F)	Ininflammable
Pression de vapeur	Sans objet
Taux d'évaporation (BuAc = 1)	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble
Densité relative (air = 1)	Sans objet
COV (g/l)	Aucun(e)
COV (%)	Aucun(e)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet
Limite supérieure d'explosivité	Sans objet
Limite inférieure d'explosivité	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet

Agent propulseur : azote

Apparence

État physique	Gaz comprimé
Couleur	Incolore
Odeur	Aucun(e)
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Sans objet
Densité relative	0,075 lb/pi^3 à 70 °F (vapeur)
Intervalle/point d'ébullition (°C/F)	-196 °C/-321 °F
Point de fusion (°C/F)	Aucune donnée disponible
Point d'éclair (PMCC) (°C/F)	Ininflammable
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation (BuAc = 1)	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible
Densité relative (air = 1)	Sans objet
COV (g/l)	Aucun(e)
COV (%)	Aucun(e)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible
Viscosité	Sans objet
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non explosif
Limite inférieure d'explosivité	Non explosif
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Les contenants sous pression peuvent se rompre ou exploser en cas d'exposition à la chaleur.

Stabilité chimique
Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

Risque de réactions dangereuses
Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter
Exposition à la lumière directe du soleil. Contact avec les matières et matériaux incompatibles.

Matières incompatibles
Agents d'oxydation puissants, matières réactives à l'eau.

Produits de décomposition dangereux
Oxydes de carbone, potassium.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë
Acétate de potassium
DL50 orale, rat, 3 250 mg/kg
DL50 cutanée, lapin, > 20 000 mg/kg (composé analogue)
CL50 inhalation, rat, > 5,6 mg/l (composé analogue)
Azote
Agent asphyxiant simple

Toxicité systémique pour certains organes cibles, exposition unique
Acétate de potassium : Aucune donnée disponible
Azote : L'exposition à des concentrations élevées d'azote gazeux peut provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. L'inhalation à des concentrations très élevées peut produire des étourdissements, de l'essoufflement, des évanouissements ou l'asphyxie.

Toxicité systémique pour certains organes cibles, expositions répétées
Acétate de potassium : Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Acétate de potassium : Aucune irritation (lapin)

Corrosion/irritation cutanée
Acétate de potassium Aucune irritation (lapin)

Sensibilisation cutanée ou des voies respiratoires
Acétate de potassium : Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucune sensibilisation cutanée.
Aucune donnée n'est disponible pour la sensibilisation des voies respiratoires.

Cancérogénicité
Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Génotoxicité
Acétate de potassium : Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction
Acétate de potassium : Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucune toxicité pour la reproduction ou anomalie congénitale.

Danger d'aspiration
Aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité
Acétate de potassium :
CL50 poisson zèbre, 1 497 mg/l, 96 h
CE50 daphnia magna (puce d'eau), 420 mg/l, 48 h
CE50 diatomée de Mann, 500 mg/l, 72 h

Mobilité dans le sol
Aucune étude pertinente.

Persistance et caractère dégradable
Aucune étude pertinente.

Potentiel de bioaccumulation
Aucune étude pertinente.

Autres effets nocifs
Aucune étude pertinente.

13. ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination
Mettre le contenant au rebut conformément aux lois et aux règlements locaux et nationaux applicables.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Les informations de cette fiche de données de sécurité concernent un produit ou une matière spécifique plutôt que ses diverses formes ou ses différents états de confinement.

Précautions d'expédition spécifiques :
Les personnes doivent être certifiées en tant qu'expéditeurs de matières dangereuses pour tous les modes de transport.
Les extincteurs pressurisés sont considérés comme matière dangereuse par le Department of Transportation des États-Unis et Transport Canada.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT CFR 172.101 Data	Extincteurs, 2.2, UN1044
Nom d'expédition ONU	Extincteurs
Classe ONU	(2.2)
Numéro ONU	UN1044
Groupe d'emballage ONU	Sans objet
Classification pour le transport par avion (IATA)	Consulter la réglementation de l'IATA en vigueur avant toute expédition par avion.
Classification pour le transport maritime (IMDG)	Consulter le code IMDG en vigueur avant toute expédition par voie maritime.

Lors d'une expédition par voie terrestre, les extincteurs portatifs pressurisés à moins de 241 psi et d'une taille inférieure à 1 100 pouces cubes respectent les exigences de « Quantité limitée » décrites dans le règlement 49 CFR 173.309 (2010). Aucune indication de quantité limitée ne s'applique aux extincteurs lorsqu'ils sont transportés par avion ou par voie maritime.
Cette section est considérée comme exacte au moment de sa préparation. Elle ne vise pas à constituer un avis ou un résumé complet au regard des lois, règles ou règlements s'appliquant aux matières dangereuses et est susceptible d'être modifiée. Les utilisateurs ont la responsabilité de confirmer la conformité avec l'ensemble des lois, règles et règlements sur les matières dangereuses, en vigueur lors de l'expédition.

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Inventaire TSCA (États-Unis)
Ce produit contient des ingrédients répertoriés ou exempts d'inscription sur l'inventaire des substances de la loi Toxic Substance Control Act de l'EPA.

Listes LIS/LES (Canada)
Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS), sur la liste extérieure des substances (LES) ou ne sont pas tenus de figurer sur ces listes.

SARA Title III, section 311/312 Catégorisation : produit pressurisé
Gaz sous pression
SARA Title III, section 311/312 Catégorisation : produit non pressurisé
Aucun(e)

SARA Title III, section 313
Ce produit ne contient aucun agent chimique qui figure dans la section 313 aux concentrations minimales ou au-delà.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Classifications NFPA
Santé – 1
Inflammabilité – 0
Réactivité – 0
Dangers spéciaux – Aucun

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Abréviations
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).
N° CAS : Numéro Chemical Abstracts Service.
CE50 : Concentration effective 50 %.
CIRC : Centre international de la recherche sur le cancer.
CL50 : Concentration létale 50 %.
DL50 : Dose létale 50 %.
S.O. : (Sans objet). Indique qu'aucun renseignement pertinent n'a été trouvé ou n'est disponible.
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (service de la sécurité et de l'hygiène du travail).
LEA : Limite d'exposition admissible.
LECT : Limite d'exposition à court terme.
VLE : Valeur limite d'exposition.
TSCA : Toxic Substance Control Act (loi relative au contrôle des substances toxiques).

Date de révision : 27 janvier 2025
Date de publication précédente : 4 septembre 2019
Modifications apportées : Mises à jour des sections 1 et 16.

Source des renseignements et références
Cette FDS est préparée par des experts en communication des dangers à partir de renseignements issus des documents de référence internes de la société.

Les renseignements et recommandations contenus dans les présentes sont fondés sur des données jugées précises. Walter Kidde Portable Equipment, Inc. n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'exactitude des informations fournies. Il incombe à l'utilisateur de se renseigner quant au caractère opportun du produit pour un usage donné. Nous ne donnons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, en ce qui concerne ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à leur utilisation. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute utilisation ou élimination du produit est effectuée conformément avec les lois et réglementations locales, provinciales, d'État et fédérales en vigueur.